

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

D026/2019

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille dix-neuf, le 28 mai à 17 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., légalement convoqué, s'est réuni au sein des locaux du siège de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie – 299, rue du Haut des Granges – 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ROUSSELIN.

Date de convocation : 21 mai 2019

Nombre de membres	Étaient présents : M. ROUSSELIN, M. ANTHIERENS, Mme BINET, M. DELAMARE, M. DU MESNIL-ADELÉE, M. GRIHAULT, M. GUÉNIER, M. KAREB, M. MALARGÉ, M. MALHERBE, M. PALADE, M. PERDRIEL, Mme VAN DEN DRIESSCHE, Mme VATINEL Étaient absents : M. ARNAUD, Mme BLOTIERRE, Mme ERARD, Mme JORISSEN, M. PENVEN, Mme TERRASSE, Mme VANDERHOEVEN
En exercice : 21	
Présents : 14	
Votants : 16	

Pouvoirs : M. ARNAUD a donné pouvoir à Mme VATINEL ; M. PENVEN a donné pouvoir à M. GRIHAULT

Secrétaire de séance : M. ANTHIERENS

Objet : Ressources Humaines – Adoption du plan de formation de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie

PJ : plan de formation

Monsieur le Président rappelle la loi de 2007 portant obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique de la collectivité.

Il convient ainsi de construire et de proposer aux agents de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Il se compose de :

- ✓ La charte de la collectivité avec ses objectifs stratégiques
- ✓ Les besoins de formation individuels et collectifs des agents

Ces propositions d'actions pourront, au cours de la période retenue, faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations de nos personnels.

Aussi, vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité des deux collèges, du Comité Technique paritaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie en date du 7 mai 2019,

Après avoir ouï et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ↳ Approuve le plan de formation tel qu'il a été validé par le Comité Technique de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et du C.I.A.S. de l'Intercom Bernay Terres de Normandie.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Jean-Claude ROUSSELIN.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200003770-20190528-19D026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2019